



Département  
des Landes

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

### AIDE A L'HOTELLERIE

**Intitulé du projet :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Coût total du projet en HT :** .....€ (cf tableau des dépenses/recettes)

**Montant de la subvention sollicitée :** .....€ (cf tableau des dépenses/recettes)

**Renseignements concernant le porteur de projet :**

Raison sociale de l'entreprise ou nom de la personne ou de la collectivité :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Forme juridique :

Société - N° SIRET: /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/ (fourni par l'INSEE)

Code NAF : /\_/\_/\_/\_/\_/ Activité exercée .....

Collectivité Locale

Personne physique :

ADRESSE : .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Coordonnées : Tél : ..... Fax : .....

E-mail : .....

ACTIVITE, objet social (société, association) :

.....  
.....  
.....

**RESPONSABLE A CONTACTER POUR LE PROJET** (s'il diffère du porteur de projet) :

Identité : .....  
.....  
.....

Coordonnées : Tél : ..... Fax : .....

E-mail : .....



## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

### **AIDE A L'HOTELLERIE**

Je soussigné, ..... ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet précité et décrit en annexe.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale de l'organisme que je représente.

J'ai sollicité l'aide publique indiquée au plan de financement du projet détaillé ci-après.

Date :

Nom et signature du représentant légal :

Ce dossier est à retourner en **1 exemplaire** à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental des Landes**  
Direction du Tourisme  
40025 MONT DE MARSAN Cedex



## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

### AIDE A L'HOTELLERIE

#### **Protection des données pour les personnes privées :**

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire, avec votre consentement explicite, ont pour finalité l'instruction administrative et financière, la gestion, l'analyse statistique et le suivi du dossier pour l'attribution et le versement d'une aide financière. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en remplissant la mention prévue à cet effet dans le formulaire.

Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement : 10 ans à compter de la clôture du dossier.

Le Département est le responsable du traitement et les destinataires des données sont les suivants : Direction du tourisme, le Comité départemental du tourisme, les Gîtes de France, Clévacances, Fleur de Soleil, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, les Offices de tourisme, les Communautés de communes, les Communes, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

Le Département a désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez joindre par courriel à l'adresse suivante : [dpd@landes.fr](mailto:dpd@landes.fr)

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n°2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données ou de limitation du traitement et donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après un décès. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

#### **CONSENTEMENT :**

**Je soussigné(e), ..... ayant qualité pour engager juridiquement cette demande d'aide, consens à l'utilisation des informations personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire.**

**Date :**

**Nom et signature du représentant légal :**

**Annexe n° 1 relative au projet**  
**Demande de subvention**  
**dans le cadre d'un projet d'hébergement touristique**

**PRESENTATION DE L'OPERATION :**

LES PLANS ET DEVIS DOIVENT ETRE ETABLIS PAR DES HOMMES DE L'ART

**ARCHITECTE OU MAITRE D'OEUVRE :**

Nom :  
 .....

Adresse :  
 .....  
 .....

Tél : ..... Fax : .....

E-mail : .....

**❖ Hôtels restaurants ..... étoiles :**

Création OU modernisation/extension (rayer la mention inutile)

Nb de chambres existantes : ....., soit ..... lits ; projetées : ....., soit ..... lits

Nb de couverts existants : ..... Nb de couverts projetés : .....

Classement actuel de l'établissement : .....étoiles (si modernisation)

Classement envisagé : .....étoiles

Nb d'emplois permanents/saisonniers (équivalent temps plein) : .....

Pour les établissements déjà existants avant le projet :

	ANNEE N-2	ANNEE N-1
Chiffre d'affaires		
Résultat net avant impôt		

**Description détaillée et localisation du projet :**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Aménagements extérieurs :** (traitement paysager de l'établissement et de ses abords, espaces loisirs, signalisation .....)

.....  
 .....  
 .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Motivations** : (adaptation à l'évolution des besoins de la clientèle, amélioration et valorisation de l'hébergement, adaptation à l'accueil des différentes formes de handicaps...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Accueil de handicapés** : (labellisation tourisme et handicap : joindre l'avis du Comité Départemental du tourisme)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE)** :

.....  
.....  
.....  
.....

**Autres particularités du ou des hébergements concerné(s)** : (Ex : bâtiment de caractère : joindre l'avis de l'Architecte des bâtiments de France)

.....  
.....  
.....  
.....

**Calendrier prévisionnel des travaux** :

- Durée : .....
- Commencement d'exécution : .....
- Fin d'exécution prévue : .....

**Recettes générées par l'investissement**

.....  
.....  
.....

**Etat descriptif des dépenses (HT)**

<b>DEPENSES HT</b>		
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant €</b>
<b>TOTAL</b>		

Daté et signé :

**Plan de financement prévisionnel (HT)**

<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant €</b>	<b>%</b>
<u>Subventions</u> :  Département  Autres   Emprunt (1)  Autofinancement (2)		
<b>TOTAL</b>		

(1) Justificatif à joindre : attestation de l'organisme prêteur ou contrat de prêt.

(2) Fournir tout élément de preuve : épargne

**ANNEXE N°2 PIÈCES A JOINDRE**  
**(Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier)**

<b>1 – CONCERNANT LE MAÎTRE D'OUVRAGE :</b>	OUI	NON
<u>Pour tous les maîtres d'ouvrage :</u>		
Relevé d'identité bancaire ou postal		
Attestation de propriété ou de libre disposition du bien		
Schéma de signalisation du ou des hébergements		
<u>Pour les personnes morales (sociétés) :</u>		
Statuts		
Extrait K-Bis		
Attestation de l'organisme prêteur ou contrat de prêt.		
Justificatif de la partie d'autofinancement (épargne, relevé de compte, attestation bancaire...)		
<u>Pour les personnes publiques :</u>		
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel détaillé présenté dans la demande		

<b>2 – CONCERNANT LE PROJET :</b>	OUI	NON
<u>Dans le cadre des hôtels restaurants:</u>		
Note économique relative à la stratégie touristique présentant le positionnement du projet et sa commercialisation		
Présentation financière de l'entreprise et du projet (historique, activité, emplois, évolution, bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos, compte d'exploitation prévisionnel de l'année en cours et celui après travaux...)		
Copie des diagnostics sécurité, accessibilité et classement		
Plan de situation		
Plan de masse du projet comportant les aménagements paysagers		
Plan de dispositions des locaux avant travaux		
Plan de dispositions des locaux après travaux établis par un homme de l'art		
Photos du bâtiment (dans son environnement, façade...)		
Devis, projets de contrats ou tous autres documents, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense		
La copie de la demande du permis de construire et le récépissé de dépôt ou la copie de la demande d'autorisation de travaux et le récépissé de la demande et/ou la copie de la demande de déclaration de travaux et le récépissé de la déclaration de travaux <sup>(1)</sup>		
Copie de l'attestation de classement aux nouvelles normes (minimum 2*)		
Avis de la Commission de Sécurité pour les établissements recevant du public <sup>(2)</sup>		

<sup>(1)</sup> Un permis de construire est notamment nécessaire dès lors qu'il y a changement de destination du bâtiment, création ou modification d'ouvertures, réfection de la toiture....Sinon une simple déclaration de travaux sera suffisante. Une autorisation de travaux est par contre nécessaire pour tous les travaux, non soumis à permis de construire, portant sur la création, l'extension ou la modification d'un Etablissement recevant du Public (ERP). Et lorsque les travaux s'accompagnent d'un changement de l'aspect extérieur du bâtiment ou d'une faible extension, ils nécessitent en plus le dépôt d'une déclaration de travaux. Se renseigner auprès de la Mairie.

<sup>(2)</sup> Les renseignements sont délivrés par la Mairie. Un procès-verbal de visite de la sous-commission départementale sécurité et accessibilité sera demandé lors du versement de la subvention.



**ANNEXE N°3 ATTESTATION « DE MINIMIS »**

La règle « de minimis » est prévue par un règlement européen.  
Elle institue la possibilité pour les autorités publiques de verser à toute entreprise un montant d'aide maximum de 200 000 € sur une période de 3 années, sans être tenu de notifier cette aide à l'Union Européenne.  
C'est pourquoi il vous est demandé de compléter l'attestation ci-dessous :

Je soussigné ..... demeurant à .....

Atteste sur l'honneur

➤ ..... N  
'avoir perçu aucune aide ou subvention publique depuis ces trois dernières années.(\*)

➤ ..... A  
voir perçu une ou des aide(s) ou subvention(s) publique(s) depuis ces trois dernières années.(\*)

<b>Origine de l'aide</b> (Etat, collectivités...)	<b>Dénomination et objet de l'aide</b> (avance, subvention...)	<b>Montant de l'aide</b>	<b>Date de la décision</b>

**TOTAL** €

Fait à-----le-----

(\* ) Rayer la mention inutile

Le demandeur (signature),

# REGLEMENT DEPARTEMENTAL

## AIDE A L'HOTELLERIE

Le soutien du Département s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques et du programme opérationnel validés lors du Budget primitif 2010 se déclinant à travers une approche par filières prioritaires de développement ((les Séjours littoraux ; Le Thermalisme / tourisme de santé / bien-être -remise en forme ; Bien-vivre / Découverte du patrimoine, de la culture, du terroir et Tourisme de nature ) ainsi que par des filières plus spécifiques (golf, surf, tourisme d'affaires et évènementiel).

Les projets bénéficiant de ce soutien devront tenir compte, dans leur approche promotionnelle et de communication de la place de marché départementale organisée par le Comité Départemental du Tourisme dans le cadre de son plan marketing.

### CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

Seront prioritairement retenus les projets susceptibles de répondre aux conditions suivantes :

- ♦ opportunité de l'opération et intégration de celle-ci dans le cadre d'un projet global et structurant à une échelle territoriale remarquable : mise en évidence de l'intérêt par rapport à la filière touristique ou au territoire concerné (étude de faisabilité, etc),
- ♦ porté à connaissance de la Direction du Tourisme du Département de l'avant-projet ou intentions de projet,
- ♦ professionnalisation de la gestion : profil du gestionnaire, bilan de compétences, plan d'action commerciale, suivi des clientèles,
- ♦ impact de l'opération en matière d'emplois,
- ♦ impact sur l'augmentation de la durée de l'activité en matière de saisonnalité,
- ♦ équilibre économique de l'opération,
- ♦ qualité architecturale : intégration dans le paysage.

Le bénéficiaire de l'aide départementale s'engage à fournir annuellement pendant 5 ans des renseignements statistiques et financiers sur son activité à l'Observatoire départemental du tourisme géré par le Comité Départemental du Tourisme, à la demande de ce dernier.

Les dépenses ne doivent pas être engagées préalablement à l'accusé de réception du dossier éligible et complet de demande d'aide.

### DESCRIPTIF DE L'AIDE A L'HOTELLERIE

Une aide pourra être accordée pour la création, l'extension ou la modernisation d'hôtels.

Pour tous les projets, établir, au moment du dépôt du projet, une note sur l'économie du projet concernant la stratégie touristique engagée (positionnement et commercialisation).

Cette aide est conditionnée à la présentation des documents justifiant de la réalisation des diagnostics sécurité, accessibilité et classement et à la présentation d'un plan d'entreprise sur 3 à 5 ans mettant en avant ces différents critères ainsi que les critères économiques et la démarche d'adhésion à « la place de marché départementale ».

**Maîtrise d'ouvrage** : publique ou privée

**Nature des travaux subventionnables** : gros œuvre intérieur et extérieur ; confort (chauffage, sanitaires, décoration intérieure, WIFI, mobilier) ; équipements de travail; équipements d'accueil et de loisirs ; aménagements des abords de l'établissement (aménagement paysager, signalisation). Sont notamment exclues les dépenses d'entretien courant.

Création - Modernisation/Extension :

- . 2 étoiles nouvelles normes pour toutes les opérations (Classement minimum après travaux)

### **Modalités financières :**

- ♦ Dépense minimum subventionnable : 50 000 € H.T.
- ♦ Taux maximum de subvention : 10 %

- ♦ Montant maximum d'aide :  
Création d'hôtel : 50 000 €  
Modernisation, extension : 30 000 €

♦ Le montant de l'aide du département des Landes ne pourra être supérieur au montant des apports en fonds propres du maître d'ouvrage.

- ♦ Délai minimum entre deux interventions sur un même établissement : 5 ans.

Application d'un **Coefficient de Solidarité Départemental** pour les opérations d'investissement dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune, un Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre ou un Groupement de Communes.

Ce coefficient qui tient compte de la richesse du territoire viendra majorer ou minorer l'aide du Département telle que présentée dans ce règlement.

Sa valeur est comprise entre 0,75 et 1,25 et sera actualisée chaque année.

Les critères retenus, les modalités de calcul, la valeur du coefficient affecté à chaque collectivité ou EPCI, ainsi que les dispositions particulières sont précisées dans la rubrique **Coefficient de Solidarité Départemental**.

### **MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE**

Le dossier de demande d'aide départementale est adressé à

**Monsieur le Président du Conseil départemental des Landes**  
**Direction du Tourisme**  
**23 Rue Victor Hugo - 40025 MONT DE MARSAN CEDEX**

Pour les projets à caractère matériel, il comprend notamment la description de l'opération, les plans et devis établis par les hommes de l'art, le plan de financement détaillé de l'opération, l'attestation de propriété.

Pour un maître d'ouvrage public : une délibération approuvant l'opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation.

Pour un maître d'ouvrage privé : les statuts, bilans et comptes, l'identification au registre du commerce, déclaration des aides obtenues au titre de la règle de minimis.

Dans le cadre de l'instruction, le Département des Landes peut consulter pour avis: le Comité Départemental du Tourisme, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, les Services de l'Etat, les représentants départementaux professionnels du tourisme.

Le versement des subventions s'effectue de la manière suivante :

- 30 % à l'engagement de la dépense,
- un second acompte de 50% maximum au prorata des travaux réalisés,
- le solde à l'achèvement de l'opération.

Délais de réalisation :

- engagement des travaux : 1 an à compter de la date de décision du Département des Landes.
- achèvement des travaux : 2 ans à compter de la date de décision du Département des Landes.

Dans le cas de travaux par tranche, le délai d'achèvement des travaux peut être reconduit sur 3 ans à compter de la date de décision du Département des Landes.

La Commission du Tourisme et du Thermalisme pourra être consultée en amont dans le cadre de l'instruction des dossiers afin de mettre un avis sur les projets présentés.

La Commission Permanente, agissant par délégation, statue sur les demandes et fixe le montant des aides octroyées. Elle autorise le Président à signer la convention attributive de subvention. Elle statue également sur les demandes de prorogation de délais.

L'aide est calculée sur la base du montant hors taxes de la dépense dans la limite des crédits inscrits au titre de l'année budgétaire.

Toute aide indûment versée ou correspondant à des engagements pris mais non tenus fait l'objet d'un remboursement au Département par le bénéficiaire de la subvention.

***Si vous êtes adhérent à un groupement volontaire, à un syndicat professionnel, nous vous engageons à prendre l'avis de ceux-ci. Nous vous invitons également à prendre l'avis de votre office de tourisme.***

***La Direction du Tourisme reste à votre disposition pour toute information complémentaire,***

**05 58 05 41 53 - [tourisme@landes.fr](mailto:tourisme@landes.fr)**